COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER des GARENNES

Mardi 13 décembre 2016
Centre social des Hautes Garennes

Présents
Mme Cécile ASSAS, M. Jacques BARRAUD, Mme Marie-Odile BAZIN, M. Alain BAZIN, M. CHAMPION, M. Maurice COULET, Mme Yvette DENIS DIT CALWA, Mme Pascale DENIAU, M. Moussa DIAKITE, Mme Odette DROUHARD, Mme FERNADEZ, M. François FERRET, Mme Annick GAUDRÉE, Mme Émeline GAUDRÉE, Mme Jocelyne GENDARME, M. Denis HAIRON, Mme Annie LENGAGNE, Mme Anne LORRE, Mme Yvette MOUJOL, Mme Guadalupe ROLDAN, Mme Annie TAN, M. THOURAULT, Mme Élisabeth VANWYMEERSCH, Mme Suzanne VIGINIER,

Excusés : Mme Catherine CASTANG, M. Rodolphe DEVEVEY, Mme Muriel SAINT-HILAIRE, Mme Solange RENON,

Mme Régina LAHUTTE, adjointe au maire déléguée aux jeunes parents, quartiers du Pileu et des Garennes,
M. Gilles CORDIER, conseiller municipal délégué à la circulation et au stationnement,
M. André BIASI, conseiller municipal délégué à l'accueil des nouveaux Palaisiens,

Services municipaux : M. Sébastien MASSON, Service vie locale,
Président de séance : M. Denis HAIRON,
Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service vie locale.

INTRODUCTION

- Ouverture de la réunion par Mme Régina LAHUTTE adjointe chargée du quartier le Pileu,

Mme LAHUTTE accueille les nouveaux participants au conseil de quartier et présente les élus présents (cités plus haut).
Mme LAHUTTE ajoute qu'il est nécessaire de veiller à élaborer des ordres du jour réalistes et propose de garder immanquablement au moins 30 minutes pour les questions diverses en fin de réunion, et de remettre à une réunion ultérieure les points d'ordre du jour non traités.

- Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

M. Denis HAIRON est président de séance.

- Validation du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2016.

Le compte-rendu est validé tel qu'il a été présenté aux membres du conseil de quartier.

Compte-rendu validé par le Conseil de quartier

1. **Points spéciaux – Actualités :**

a) Retour de l'étude du Département sur le rond point des Cosmonautes/avenue de Stalingrad

M. CORDIER présente les aménagements du rond-point « des Cosmonautes » qui ont pour objectifs

- De forcer les automobilistes à ralentir lorsqu'ils descendent la rue des Cosmonautes vers le rond-point,
- D'éviter de couper le virage,
- D'éviter l'emprunt de la voie de bus par un renflement exclusivement réservé aux bus.
- Le rond-point est élargi pour accentuer la giration autour de ce dernier. L'avenue de Stalingrad étant une voie départementale praticable pour les convois exceptionnels, il est impossible de créer une surélévation sur ce rond-point. Il est toutefois envisageable de créer un élément structurant pour casser la perception linéaire de l'avenue, et inciter à décélérer.
- La traversée piétonne a été sécurisée par la pose d'ilots centraux
- Le stationnement sur l'avenue principale réduit la circulation sur une seule file force à rouler moins vite.

M. COULET rappelle que la commission « circulation » avait réfléchi à la réduction des embouteillages et regrette que les propositions n'aient pas été retenues. Par exemple, la signalisation tourne à gauche pour quitter l'avenue de Stalingrad et monter dans la rue Jules Verne est presque effacée. De même la signalisation tourne à droite en venant de Champlan et en prenant la rue Jules Verne est mal dessinée. Ces éléments et d'autres déjà signalés, connus depuis longtemps, ne sont pas corrigés. M. CORDIER répond que l'objectif de ces aménagements n'est pas de fluidifier la circulation mais bien de sécuriser le site et que le ralentissement forcé demeure une solution fiable.

M. COULET évoque la réfection tardive des rues Jules Verne et de la Butte Chaumont prévue pour 2018. M. CORDIER répond que dans les programmations budgétaires, il y a nécessairement des priorités à donner et qu'à l'heure actuelle, la priorité est donnée aux établissements scolaires vieillissants.

M. FERRET revient sur l'enquête sur le stationnement réalisée l'été dernier auprès des riverains selon laquelle il n'y avait pas d'urgence à le revoir et qu'il pouvait l'être à l'occasion du déploiement des zones 30.

M. CORDIER reconnait un loupé dans la communication faite sur la dernière réunion avec les riverains et prie les membres de la commission « circulation » de l'excuser d'avoir omis de les y inviter.

b) Point sur l'école Tailhan (suite à réunion du 30/09),

Mme LAHUTTE revient sur le dernier rendez-vous qui a réuni les représentants des parents d'élèves, les services et les élus.

Des travaux ont été engagés de la façon suivante :

- dépose faux-plafond et repose faux-plafond acoustique : 12 000 €
- dépose et adaptation électricité 8095 €
- remise en conformité sécurité incendie :
  - ✓ suppression des vitrages en partie haute des parois du couloir et remplacement par des cloisons en carreaux de plâtre 14300 €
  - ✓ remplacement des parois et blocs-porte
- percements de toiture et reprises d'étanchéité
- mise en place de ventilation double-flux : 49 800 €
- mise en place de radiateurs supplémentaires 4 400 €

Total 88 595 €

Mme LAHUTTE précise que les parents d'élèves ont été tenu informés directement par mail.

Les travaux doivent être achevés pour la fin 2016.

c) Présentation des balades urbaines par M. Sébastien MASSON, chargé de mission démocratie participative.

La balade urbaine est une méthode d'observation collective et conviviale sous forme de balade de

terrain, pendant laquelle des atouts, faiblesses, problèmes sont discutés. Il s'agit également de recenser les besoins, mais également les points de satisfaction d'un site.
Les balades urbaines sont l'occasion de parcourir le quartier à pied afin de relever toutes les propositions et questions des habitants liées à la vie quotidienne, de faire le point sur des aménagements réalisés et de présenter les projets du quartier. L'objectif est de croiser les regards entre participants, qu'ils soient habitants, techniciens de la ville, élus, en reconnaissant les capacités d'expertise de chacun.
Les balades urbaines peuvent permettre de faire découvrir un patrimoine à de nouveaux arrivants dans la commune et peuvent se préparer et se réaliser avec les associations. L'ensemble des habitants du quartier sont invités à participer à la balade urbaine.
La préparation du parcours doit permettre de découvrir différents lieux du quartier, problématiques, mais également qui méritent d'être mis en avant. L'ensemble d'un quartier ne peut être visité en une seule balade urbaine d'où la nécessité de bien réfléchir au parcours (problématique, facilité de circulation…).
Deux mois avant chaque visite, le choix du parcours est défini par le conseil de quartier qui le communique à la Ville afin de préparer la visite avec les services concernés.

- M. CHAMPION fait part de son intérêt pour réfléchir à un parcours d'une future balade.

Les membres du conseil de quartier sont invités à constituer un groupe de travail pour alimenter cette réflexion. Il en sera question lors du prochain conseil de quartier.

d) Présentation de la « Journée citoyenne » par M. André BIASI, conseiller municipal chargé de l'accueil des nouveaux Palaisiens.

Le concept de la Journée citoyenne tient dans la mobilisation bénévole des habitants d'une commune ou d'un quartier pour réaliser un chantier d'amélioration de leur cadre de vie. C'est l'occasion pour tout habitant volontaire de devenir acteur pour le bien commun, accompagné des élus et des services. Cela permet de fédérer toutes les énergies positives autour des valeurs de civisme, de respect et de partage. La journée citoyenne est un moment privilégié d'échange et de partage favorisant ainsi la communication et la convivialité entre habitants, élus et associations et contribue au mieux vivre ensemble toute l'année.

- M. HAIRON est d'accord pour travailler sur ce sujet.

Un point sera fait au prochain conseil de quartier.

2. Travaux des commissions :

a) Commission « Investissements ».

M. MASSON présente les 3 projets retenus pour l'année 2016 par la commission Investissements qui s'est réunie et a finalisé ses travaux pour cette année le 10 octobre 2016.

- Cheminement piéton dans le square du Pileu

Matérialisation d'un parcours emprunté par les promeneurs,

- ✓ Matérialisation d'un parcours emprunté par les promeneurs,
- ✓ Entre la rue des Billancourtois/rue du square du Pileu et la rue du Lac/rue du square du Pileu,
- ✓ Revêtement en stabilisé et bordures en grés sur les nez de marche,
- ✓ Bordures en grés sur les deux rives du cheminement,
- ✓ Bordures en bois de type rampe disposées en fractionnement,
- ✓ Le chiffrage de cet aménagement s'élève à 39.250 € TTC.

Un premier projet avait été présenté par les services en commission Investissement. Les participants ayant demandé des modifications, un second projet, plus abouti, a été présenté et définitivement validé par les participants lors de la réunion du 10 octobre.

- Plantation d'herbes aromatiques en libre service

Des jardinières expérimentales de plantes aromatiques seront réparties sur le territoire de la Ville et seront à disposition des habitants. La commission « inter quartier » a validé la plantation d'herbes aromatiques à titre expérimental, dans chacun des secteurs des conseils de quartier. La commission a

accepté de confier les choix des plantes aromatiques et des emplacements aux services techniques. Une communication pédagogique par panneaux sera à prévoir, afin d'informer les habitants sur les plantes aromatiques comestibles, leur usage, et sur la possibilité de se servir.

- Plaques patrimoniales :

Poursuite du projet impulsé en 2015.

a) Commission Dénomination des rues du 17/10/2016

M. MASSON rappelle que quatre nouvelles voies et places nées avec l'aménagement en cours du campus sur le Plateau, attendent d'être nommées. Un appel à participation des Palaisiens a été lancé de juin à septembre via le site de la Ville et le Palaiseau Mag'. Les suggestions devaient avoir un lien avec les sciences ou le territoire.
42 propositions de dénomination ont été présentées à la commission réunie le 17 octobre 2016, ouverte au Conseil Consultatif de la Jeunesse (C.C.J.). Une sélection de 11 propositions sur les 42 sera soumise au vote du conseil municipal.
M. MASSON précise que d'autres voies feront l'objet de dénomination.

3. Questions diverses.

Mme LAHUTTE apporte une série de réponses aux questions posées lors du dernier conseil de quartier :

- Fermeture des portes situées sous les marches de la passerelle : les services interviendront pour remplacer les serrures hors d'usage pour maintenir les portes fermées.
- Des massifs plantés de la rue Salvador Allende gênaient la visibilité des piétons et des automobilistes : une intervention des services est en cours sur les deux massifs en question.
- Défaillance de l'éclairage public dans le sentier des Haudemeurs. Mme LAHUTTE est en attente de connaître le statut domanial de ce sentier pour savoir à qui revient la maintenance de l'éclairage.
- Informations sur le projet de la ZAE Émile Baudot : l'enquête publique a donné un avis favorable à la mise en conformité du Plan local d'urbanisme pour la création de 40 000 m² de bureau, de 1041 logements étudiants (pour pallier au besoin de 8500 logements étudiants sur Palaiseau, Gif, Massy, Orsay avec le développement du Cluster) et de 1207 places de stationnement (les ratios sont d'une place pour 60 m² de bureau et d'une place pour deux logements ; 10% seront réservés aux véhicules électriques). Un parking vélos couvert de 150 places sera créé soit environ un place vélo pour 7 unités de logement. Les grandes écoles situées sur le plateau de Saclay sont accessibles en cinq minutes depuis la gare de Massy-Palaiseau par le TCSP et le bus express. Cette offre de transports en commun sera complétée par la future ligne 18 du métro express du Grand Paris (en 2024). Le projet prévoit un accès de la rue Emile Baudot qui pourra être élargi et de deux accès depuis la rue Henri Barbusse. Il est toutefois à noter que la population attendue dans cette opération quasi exclusivement jeune présente un taux de motorisation faible.
- Demande de place PMR rue de Unna : la demande doit être faite auprès du Maire (ou de M. CORDIER) par la personne en situation de handicap, en indiquant l'endroit souhaité et une copie recto-verso de la carte européenne justifiant du handicap.
- Une participante signale qu'une voiture en stationnement gênant reste au coin de la rue de Unna et de la rue des Cosmonautes. Un participant demande la mise en place d'un miroir en face de la rue de Unna à ce carrefour.
- M. FERRET regrette l'absence d'illuminations de Noël dans le quartier. M. CORDIER répond qu'en raison de restrictions budgétaires, des choix ont dû être faits. Les zones de commerces de proximité ont été privilégiées.
- Mme DROUHARD demande à qui revient la réfection d'un trottoir abîmé par des travaux. M. CORDIER répond que l'entrepreneur doit impérativement restituer une voirie dans l'état d'avant travaux et incite à signaler à la Ville dans les meilleurs délais toute anomalie (Mme DROUARD faisait référence à un trottoir de l'avenue de Stalingrad à proximité du square en face du Balto).

Compte-rendu validé par le Conseil de quartier

- Un participant pose la question du remplacement des compteurs Linky et de leur éventuel refus. Mme LAHUTTE répond que le changement des compteurs relève d'une décision européenne et de la loi française, il serait illégal pour une collectivité locale de prendre un arrêté pour s'y opposer. Selon l'État, le compteur Linky répond aux normes en ce qui concerne l'émission d'ondes électromagnétiques. Mme LAHUTTE précise que le Maire a communiqué à ENEDIS la liste des personnes qui ont envoyé à la mairie un courrier pour refuser, à titre personnel, l'installation de compteurs Linky. Le refus doit être signifié par courrier recommandé avec accusé de réception à ENEDIS en mettant en copie M. le Maire pour que cette action soit soutenue par la mairie. Mme LAHUTTE conclue qu'ENEDIS n'est pas tenu juridiquement de suivre l'avis de la mairie.
- M. HAIRON évoque la dangerosité de la circulation automobile sur l'avenue des Cosmonautes et demande dans quelle mesure la mairie peut intervenir pour inciter les voitures à rouler moins vite. M. CORDIER répond que le « chaussidou» peut être une solution (contraction de l'expression la « chaussée pour la circulation douces » en « chau - ci – dou ») Les plateaux surélevés sont évités en raison des gênes qu'ils occasionnent (bus, voisinage, coût). Le déploiement des zones 30 permettra de voir ce qu'il sera possible de faire (Pourquoi pas un STOP, un céder le passage)… M. CORDIER ajoute qu'il est envisageable de travailler sur un projet de plan de circulation dans le quartier.
- Mme LAHUTTE informe les participants de la recrudescence des cambriolages, qui plus est durant la période des fêtes de fin d'année. Elle appelle à la vigilance et invite à ne pas hésiter à communiquer à la police municipale toute situation qui paraitrait anormale.
- Mme LAHUTTE informe que le square du centre social est actuellement en cours de remise en état.
- Une participante signale la présence de branchages non ramassés dans l'avenue Jean Jaurès (n° 70 – 100) depuis le mois d'octobre malgré ses alertes aux SIOM et services techniques

4. <u>Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier.</u>

Les balades urbaines
La journée citoyenne

Compte-rendu validé par le Conseil de quartier